

Génocide des Tutsis au Rwanda : inquiétude après la suspension temporaire du procès de Félicien Kabuga

RFI, 13 mars 2023

Au Tribunal pénal international pour le Rwanda, le procès à La Haye de Félicien Kabuga, homme d'affaires accusé de génocide et de crimes contre l'humanité, a été suspendu temporairement le 10 mars 2023 pour raisons médicales. Ibuka, association de victimes du génocide contre les Tutsis de 1994, se déclare « surprise ». « Ce n'est pas logique d'arrêter le procès parce qu'on sait bien que le monsieur vieillit », réagit son vice-président Louis de Montfort Mujyambere.

Au Rwanda, Ibuka, association de victimes du génocide contre les Tutsis de 1994, s'inquiète après la suspension temporaire du procès de Félicien Kabuga à La Haye pour des raisons de santé. Le Mécanisme chargé des derniers dossiers du Tribunal pénal

international pour le Rwanda a décidé le 10 mars 2023 de suspendre les audiences après un rapport d'experts médicaux qui remet en question l'aptitude à être jugé de l'homme d'affaires, arrêté en région parisienne en 2020 après plus de 25 ans de cavale, et accusé de génocide et de crimes contre l'humanité.

« Retarder encore le procès va encore empirer la situation »

« Pour nous, c'est une surprise, parce que, avec tout le temps que ça a pris pour arrêter Félicien Kabuga – ça faisait presque 26-27 ans – on pensait que ça allait être une priorité de le juger, souligne le vice-président d'Ibuka, Louis de Montfort Mujyambere, au micro de Lucie Mouillaud.

Ce n'est pas logique d'arrêter le procès parce qu'on sait bien que le monsieur vieillit. Retarder encore le procès va encore empirer la situation parce qu'il ne rajeunit pas ».

Il poursuit : « *Il serait mieux de le juger rapidement et de rendre une justice équitable et rapide aux rescapés du génocide. L'arrêt de ce procès veut dire qu'il y a un risque que ce monsieur ne soit pas jugé du tout. [...]*

Nous allons utiliser tous nos moyens pour que le procès continue. Nous allons travailler avec le bureau du procureur pour que le procès continue ».

Une ordonnance du tribunal indique que les experts médicaux seront entendus à partir de cette semaine et jusqu'au 29 mars pour guider la décision du tribunal sur « *le déroulement futur de ce procès* ».